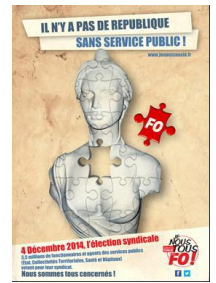




COMPTE RENDU BILATERALE MARINE



Une délégation Force Ouvrière composée de Kinou MILLIA, Stéphanie FAUCON, Joël NEDELEC, Alain LE HIR, a été reçue le 18 novembre 2014 à 14 heures à l'Hôtel de la Marine par le DPMM VAE PRAZUCK, accompagné des gestionnaires personnel civil mesdames Chantal LOE-MIE et Nadia MEZIANE.

Le Comité Technique de Réseau Marine étant de nouveau reporté, les élus Force Ouvrière ont demandé la tenue d'une bilatérale pour aborder les points prévus à l'ordre du jour de ce CTR.

Le DPMM a dans un premier temps fait un point de situation sur les annonces de restructuration. Il a confirmé la suppression de 664 postes, dont 46 postes de personnels civils, en organisation.

En réalité ces chiffres en cachent d'autres. Sur Toulon, la décision ministérielle prévoit la suppression de 11 postes. Or, dans le cadre des réorganisations, il est prévu par exemple à la FOSIT, la suppression de **5 postes**, certes compensés par la création de nouveaux postes mais de nature parfois si différente que les donneurs d'ordre oublient trop souvent que derrière ces chiffres il y a des Hommes et des Femmes.

Ne nous leurrions pas, cet exemple n'est pas unique, les réorganisations vont malheureusement bousculer bien d'autres services et d'autres ports !

COMAR Bayonne Base de l'Adour : La fermeture de ces deux établissements impacte 6 personnels civils de la Marine. En attente des conclusions de l'EFM Atlantique qui étudie les situations individuelles, le DPMM n'a pas souhaité aborder ce sujet. Souhaitons que cette attente ne soit pas trop longue, surtout pour les agents.

L'ensemble des agents devra bénéficier du PAR.

Base Navale Saint Denis-La Réunion : Le DPMM a confirmé le désarmement de l'Albatros en 2015 et d'un deuxième patrouilleur austral en 2016. Actuellement, des bâtiments de servitude sont en construction et un programme de remplacement est à l'étude. Le Nivôse incendié début 2014 sera remis en état.

SLM – SSF : Des transferts de postes SLM vers SSF sont prévus dans le cadre des réorganisations.

Les agents concernés devront bénéficier du PAR.

Concernant le devenir des ateliers, les transferts prévisibles d'agents vers d'autres directions et le dimensionnement des plates-formes logistiques, le CRC1 Hiaux, directeur central du SLM répondra à nos questions lors du CTR Marine prévu le 11 décembre.

Par ailleurs, Force Ouvrière s'inquiète des conséquences d'un éventuel rapprochement avec DCNs, nous l'interrogerons également sur ce sujet. Quant au rapprochement SSF/DGA, le dossier n'est plus d'actualité, il est donc clos.

CICOS : Les personnels affectés au Centre Inter-armées de Coordination de Soutien (CICOS), passerelle COMBdD, devraient être décrits au REO Marine mais également inscrits en « renfort » au REO CICOS. La Marine est dans l'attente d'une confirmation de l'EMA.

Les agents concernés devront bénéficier du PAR.

Ecole des Fourriers de Querqueville : Force Ouvrière a évoqué la situation des agents qui seront transférés de cet établissement vers le SCA.

Les agents transférés devront bénéficier du PAR.

AGE Cherbourg : Force Ouvrière a évoqué le transfert de l'AGE Cherbourg vers Brest ou Paris. Le DPMM a affirmé qu'il n'y aura pas de mobilité pour les personnels civils. Ces derniers resteront rattachés au PREMAR.

Vous l'aurez compris, les restructurations seront encore bien trop nombreuses, c'est pourquoi, Force Ouvrière continuera d'être vigilante et attentive au respect et à l'application des règles protégeant les personnels subissant ces réorganisations. Les délégués Force Ouvrière sont toujours à votre écoute et pourront vous accompagner dans toutes vos démarches.

CARTOGRAPHIE CHSCT : A l'instar du SLM Toulon, unité administrative disposant de son propre CHSCT, Force Ouvrière demande que le **SLM Brest** puisse également bénéficier d'un comité à part entière. **L'administration y est favorable.**

En ce qui concerne le futur **CHSCT du CELAé CUERS**, Force Ouvrière a demandé son rattachement au **CHSCT de la BAN d'HYERES** comme c'est actuellement le cas. Sensible à nos arguments, le DPMM s'engage à se rapprocher d'ALAVIA tandis que la responsable du bureau personnel civil contactera le CMG de Toulon.

ECOLE NAVALE : Le DPMM pense que la transposition de l'école navale en « Etablissement Public » apporterait des avantages non négligeables et favoriserait un échange d'étudiants, un rapprochement avec de grandes écoles d'ingénieurs ainsi que l'obtention de crédits de recherche.

Force Ouvrière a exprimé son inquiétude en soulignant que ce dossier manquait de lisibilité. Les conséquences d'un tel changement de statut pour le personnel civil seraient loin d'être mineures. En effet, sans concertation ni convention particulière, les agents perdraient entre autre, leurs droits « action sociale des armées » et ne seraient plus soutenus par la médecine de prévention de la Défense.

Le DPMM a pris en compte ces différents points pour les inclure dans l'étude d'impact.

FORMATION : Il nous a été présenté le suivi des consommations de crédits 2014 et le budget provisoire 2015. D'ores et déjà, Force Ouvrière constate et dénonce une baisse significative des crédits par rapport aux besoins exprimés par les EFM.

Force Ouvrière regrette qu'une fois de plus, la formation métier ne soit pas davantage prise au sérieux d'autant plus que ces formations sont indispensables au maintien des fonctions et des compétences des agents.

DISTORSION DE POSTE : Les fonctionnaires en distorsion de poste suite par exemple à une promotion dans un corps supérieur sont sollicités par les RH qui les pressent à rechercher dans les meilleurs délais, un nouvel emploi. Force Ouvrière rappelle également à cette occasion que les fiches de postes sont dimensionnables et évolutives.

Compte-tenu de la rareté des postes offerts, Force ouvrière est intervenue afin de laisser du temps à ces agents. L'EMM nous a confirmé qu'il n'y avait pas d'urgence.

AVANCEMENT : Force Ouvrière a présenté une étude sur les travaux d'avancement des fonctionnaires de la Marine à l'occasion de la bilatérale du 18 février 2014.

Depuis, le dossier n'ayant pas évolué de manière significative, nous en avons de nouveau débattu.

Au-delà, bien évidemment, des taux de répartition des postes ouverts à l'avancement, par rapport au poids de chaque employeur, qui sont respectés, deux problématiques ont fait l'objet d'un constat, à savoir :

1. Le nombre d'agents retenus aux EFM est largement inférieur à la moyenne constatée sur l'ensemble des autres directions et services.

1^{er} exemple : Le nombre de SACS retenus dans les établissements pour un passage au grade SACE s'élève à 53% en moyenne. La Marine ne retient que 14% de ses agents.

2^{ème} exemple : le nombre d'AA1 retenus dans les établissements pour un passage au grade AAP2 s'élève à 26% en moyenne. La Marine ne retient que 6% de ses agents.

Dans le cadre d'une meilleure harmonisation entre les différentes directions, Force Ouvrière propose une augmentation raisonnable du nombre d'agents classés dans les EFM. Quoi de plus équitable ?

2. La Marine représente un ensemble de formations (CECMED, SLM, SSF ...). De ce fait, sur les mémoires de proposition, il n'est fait aucune différence entre le classement Etablissement et le classement Préfusionnement qui n'est autre que l'Autorité Locale d'Emploi (ALE).

A l'inverse, les autres directions prennent en compte le classement des agents dans chaque organisme avant d'opérer une deuxième sélection au niveau de l'ALE.

Force Ouvrière propose de distinguer l'ensemble des unités, services ou formations des EFM en tant qu'organismes afin que les commandants puissent clairement et très officiellement classer les agents les plus méritants.

Ainsi l'ALE, donc l'EFM tiendrait son rôle de « préfusionneur » et n'interviendrait qu'à ce stade. Ceci éviterait un sous-classement intermédiaire **non gravé dans le marbre.**

Il augmenterait donc le % d'agents classés et permettrait en outre, aux fonctionnaires de mieux se situer et préserver ainsi leurs droits en cas de restructuration dès lors qu'ils seraient classés.

Force Ouvrière ne manquera pas de vous tenir informés de la suite donnée à nos doléances.

Si nous en connaissons maintenant ses conditions d'application, nous avons toutefois besoin d'éclaircissement sur certains points.

Les adjoints administratifs sont répartis en deux groupes,

Force Ouvrière a demandé que lui soit remise pour chaque EFM, la liste des postes classés dans les groupes 1 et 2, lors du prochain CTR.

D'autre part, Force Ouvrière n'a pas manqué d'interroger l'administration au sujet des agents positionnés sur un poste bénéficiant d'une NBI mais classés en groupe 2, groupe en fait « sous coté ». Sait-on jamais, jusqu'où pourrait aller l'administration ?

La réponse de l'EMM a été claire et spontanée :

Ils continueront de percevoir la NBI. Force Ouvrière considère cette réponse comme un engagement absolu de la part de la Marine.

Régime indemnitaire de fonction, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel « RIFSEEP » : Dans un premier temps, ce nouveau régime indemnitaire remplacera l'IAT des adjoints administratifs et ce, à compter du mois de décembre 2014.

Conclusion :

Ces trois heures de discussions nous ont permis d'aborder tous les sujets portés à l'ordre du jour du prochain CTR et de demander à l'administration de compléter certains dossiers.

Une bilatérale forte en débat constructif. Nous avons rencontré une administration à l'écoute de nos argumentations et de nos revendications.

Nous espérons que celles-ci seront prises en considération et qu'elles se concrétiseront rapidement.

Rendez-vous au Comité Technique de réseau Marine du 11 décembre prochain.

**Le 4 décembre prochain votez et faites voter
pour des représentants engagés dans la défense de vos intérêts
VOTEZ FORCE OUVRIERE**